

Nouvelles RSG en négo

La FIPEQ vous informe !

RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE DE NÉGOCIATION DU 12 NOVEMBRE 2014

Nous avons rencontré les représentants du MFA aujourd'hui. Nous avons convenu de poursuivre les discussions sur les aspects monétaires, et particulièrement, au niveau plus technique : soit les 50 heures, le mode de rémunération des RSG selon la loi ainsi que les règlements, les avantages fiscaux, etc. De plus, les membres de votre comité de négociation ont exposé en détail ce que comprend la journée de travail d'une RSG, heure par heure, et que les 50 heures ne couvrent même pas toutes les tâches qu'elle a à effectuer.

Nous avons convenu de nous rencontrer à nouveau la semaine prochaine, en présence de conseillers techniques, pour échanger sur la valeur de l'emploi ainsi que les avantages fiscaux dont bénéficie une travailleuse autonome, et ce, afin de dégager une vision commune de ce que représente la rémunération actuelle d'une RSG.

Il faut donc comprendre que les discussions se poursuivent à la table. Nous espérons que ces échanges nous permettront de faire avancer la négociation.

Même si nous recevons une écoute attentive, à la table, de la part des représentants du ministère, nous n'obtenons, pour l'instant, aucune réponse concrète à nos revendications. En conséquence, il est plus important que jamais de maintenir la pression sur le ministère et de rester solidaire dans cette lutte pour la reconnaissance de notre travail.

Les dernières offres du MFA

Plusieurs d'entre vous nous ont demandé de vous résumer les dernières offres monétaires du MF. Les voici :

- 1^{er} avril 2014 : les APSS passent de 2.16 \$ à 2.30 \$ par jour par enfant;
- 1^{er} avril 2015 : les APSS passent de 2.30 \$ à 2.44 \$ par jour par enfant;

(À noter que les APSS non déterminés seront versés à la première rétribution du mois de juin 2015 et 2016)

- Récupération du 0.30 \$ d'augmentation de la contribution réduite à compter du 1^{er} octobre 2014;
- Récupération de toute autre portion d'augmentation de la contribution réduite dans le futur (exemple au 1^{er} avril 2015, projet d'augmentation à 8 \$, donc récupération possible de 1 \$);
- Indexation : même que celle qui sera versée aux employés du secteur public à compter du 1^{er} avril 2015;
- Durée de l'entente : du 1^{er} décembre 2013 au 31 mars 2020.

La FIPEQ vous informe!

Pourquoi ne diminue-t-on pas notre semaine de travail à 35 heures ?

Nous avons reçu la suggestion de la part de certaines RSG de faire pression sur le MFA en diminuant la semaine de travail à 35 heures, à raison de 7 heures par jour au lieu d'une journée de grève.

Nous tenons à vous rappeler que si nous offrons 7 heures d'ouverture au lieu de 10 heures, il s'agit d'une action concertée. Selon la loi 51, en cas d'action concertée, le ministre pourrait diminuer la subvention de la RSG en conséquence. ¹

De plus, pour nous permettre d'exercer ce moyen de pression, il faut que l'ensemble des RSG, membres des ADIM, ait voté en ce sens. Or, le mandat qui a été voté lors de la journée de grève du 7 juillet dernier est de 2 journées de grève supplémentaires.

Le comité de négociation vous rappelle qu'il est important de se mobiliser pour démontrer au ministère notre détermination à faire reconnaître la valeur de notre travail.

Le Comité de négociation

Nathalie Baril, RSG
Lucie Lefebvre, RSG
Mélanie Lavigne, RSG
Lyne Gravel, conseillère CSQ
Aude Vézina, conseillère CSQ



**RETROUVEZ – NOUS SUR
L'EXTRANET**

<https://fipeq.accesscsq.ca/>

